

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10/2026

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 26 janvier, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

Membres présents : 14

ATTAVAY Bernard, CHAUDET Florence, COUPAS Daniel, DA CONCEICAO Marilyne, DE BATTISTI Inès, DREVET Christiane, DUSSERT Jean-Claude, HEURTEBISE Éric, LUTTRIN Jean-Claude, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, THÉVENOT Monique, ZABI Sabya.

Membres absents avec pouvoir : 8

ATTAVAY Maria pouvoir à ATTAVAY Bernard, BIANCIOTTO Chloé pouvoir à THÉVENOT Monique, DREVET Clémence pouvoir à DUSSERT Jean-Claude, FOURNET Steve pouvoir à DREVET Christiane, LEFEBVRE Fanny pouvoir à ROSSI Patrick, OSETE Christelle pouvoir à RUIS Frédéric, PONTOIZEAU Arnaud à DE BATTISTI Inès, RUIZ Céline pouvoir à HEURTEBISE Éric.

Soit 14 présents et 8 pouvoirs – 22 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 20/2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;

Vu l'avis de la commission finances du 27/01/2026 ;

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et compte de résultat synthétiques, et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Présentation générale du Compte Financier Unique 2025

CFU 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents
Résultats reportés		432 297,64 €	732 064,45 €	
Exercice 2025	3 330 445,65 €	4 058 750,54 €	823 290,84 €	1 168 807,69 €
TOTAUX	3 330 445,65 €	4 491 048,18 €	1 555 355,29 €	1 168 807,69 €
Résultat de clôture		1 160 602,53 €	386 547,60 €	
Restes à réaliser			265 400,00 €	143 700,00 €



Monsieur Christian GIROUD, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Inès de BATTISTI) :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Christian GIROUD,
Maire

Florence CHAUDET,
Secrétaire de séance